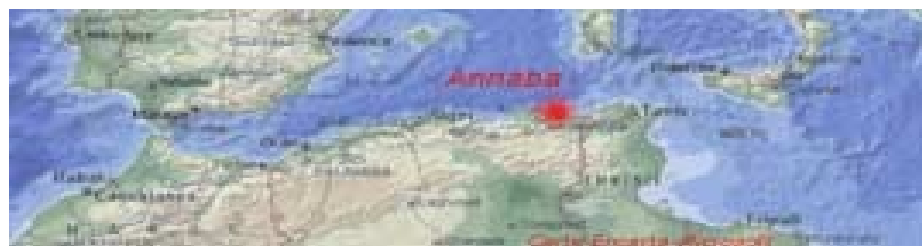




# Les Cahiers d'Échanges Med

## n° 3

Les actes du colloque tenu à l'Université B.  
MOKHTAR, les 17 et 18 mai 2006 à ANNABA,  
Algérie.



sur le thème « partenariat euro-méditerranéen et  
développement rural »

\*\*\*

**Actes du colloque  
organisé par l'association  
Echanges Méditerranéens  
pour l'eau, la forêt et le développement**

L'ouverture et les présentations résumées des interventions, les discussions, la synthèse et les conclusions des 3 tables rondes, ainsi que les témoignages sont retranscrits dans le présent cahier.

*Les documents originaux de présentation des intervenants sont disponibles sur le site internet <http://www.echanges-med.asso.fr>.*

\*\*\*

Université B. MOKHTAR à ANNABA (Algérie).

17 et 18 mai 2006

## SOMMAIRE

### I - Ouverture et présentation du Colloque

### Interventions de :

Derradji ZOUINI , Président de la Délégation Algérienne, Vice  
Président d'ECHANGES MED (Algérie),  
Mohamed Tayeb LASKRI , RECTEUR de l'Université B.  
MOKHTAR d'ANNABA (Algérie).  
Gérald MARTIN, Consul Général de France à ANNABA,  
Georges de MAUPEOU, Président d'ECHANGES MED (France).

### II - Résumés des tables rondes n° 1, 2, 3.

### Tables rondes,

*interventions, discussions et  
conclusion.*

#### N° 1 Présidée par Michel BARTHAS

rapporteur Gérard PIERSON.

#### Interventions de MM :

OUCHKIF Jamal Eddine (Maroc), AOUADI Hocine et ZOUINI  
Derradji (Algérie),

#### N° 2 Présidée par Paul BARON

rapporteur Pierre FAURÉ.

#### Interventions de MM :

BENNOUR Adil (Maroc), ZOUINI Derradji (Algérie), BARON  
Paul (France).

#### N° 3 Présidée par Alain LE JAN.

rapporteur Jean de MONTGOLFIER,

#### Interventions de MM :

EL HADDADI Rachid (Maroc), DABADDI Mohamed et  
BAYOULI Amor (Tunisie), DRISS Amor et SAKKRAOUI  
Djamel Eddine (Algérie).

### Conclusion des tables rondes par :

OLLIVIER Jean-Yves (France).

### III - Visites d'études sur le terrain et rencontres :

- Journées techniques des 15 et 16 mai 2006 dans les Willayas  
d'ANNABA et d'EL TARF,  
- Réception à la mairie de CONSTANTINE par le Maire et son  
adjoint, le 20 mai 2006,.



## I - OUVERTURE ET PRESENTATIONS



**OUVERTURE DU COLLOQUE par Derradji ZOUINI ,  
Vice Président d'Echanges MED,  
Président de la délégation algérienne.**

Derradji ZOUINI ouvre la séance en précisant combien il est heureux et honoré d'accueillir les 20 à 30 membres de l'association ECHANGES MEDITERRANEENS, présents.

Il se félicite par ailleurs, de l'importance de l'auditoire, une soixantaine environ de participants à l'ouverture, en précisant notamment, que ce colloque a fortement retenu l'attention de ses collègues, universitaires, ainsi que celles des étudiants et étudiantes de cette faculté.

Il remercie tour à tour le Recteur de l'Université B.MOKHTAR et le Consul Général de France à ANNABA, d'avoir accepté d'ouvrir avec lui ce colloque et de lui avoir facilité la préparation d'un pareil événement.

Rappelant qu'il s'agit du premier déplacement de l'association en Algérie, il retrace le court historique menant à ce troisième colloque.

En effet, c'est en septembre 2004 dans le cadre des 5èmes Rencontres d'Échanges Méditerranéens d'AI X en PROVENCE, que s'est tenu le 1<sup>er</sup> colloque sur les thèmes des relations entre gestion des eaux et gestion des territoires.

Et dans une certaine continuité, c'est aussi en septembre 2005, que s'est tenu à CORDOUE le 2<sup>ième</sup> colloque sur le thème de la « contribution des zones humides méditerranéennes au développement ».

Il déclare, enfin ouvert le troisième colloque d'Échanges Méditerranéens qui constitue également les 20<sup>ième</sup> ENTRETIENS DU GREF, patronné par l'AIGREF et confié à notre association, et donne tour à tour la parole au Recteur et au Consul.



**INTERVENTION du  
PROFESSEUR Mohamed Tayeb LASKRI  
Recteur de l'Université B. MOKHTAR d'ANNABA**

Le Professeur Mohamed Tayeb LASKRI, se réjouit d'être présent à l'ouverture de ce colloque et rappelle tout l'intérêt qu'il avait manifesté à l'annonce du projet de manifestation que l'association « Echanges Méditerranéens », par l'intermédiaire de D. ZOUINI, avait formulé il y a quelques mois pour lui demander d'en être l'hôte.

Il précise que dans sa qualité de Recteur d'Université, et de professionnel, il a toujours apprécié et contribué à développer les actions comportant des témoignages de terrain et des expérimentations.

C'est tout à fait l'objet de ce colloque qui réunit ingénieurs, universitaires et étudiants de quatre pays différents du pourtour méditerranéen, pour étudier les conditions de programmation et d'exécution d'actions inscrites dans les stratégies d'aides euro-méditerranéennes MEDA I et II, et évoquer les suites en matière de nouvelles orientations concernant la nouvelle « politique de voisinage » dont il souligne toute l'importance.

Enfin, espérant que les conditions d'accueil ainsi réservées satisfassent la majorité, il souhaite le succès des travaux de ce colloque et donne rendez vous dans quelques heures au déjeuner qu'il offre aux participants.



## Intervention de Gérald MARTIN Consul Général de France à ANNABA

Monsieur Gérald MARTIN, Consul général de France à Annaba, se réjouit d'être présent à l'ouverture de ce colloque et rappelle que l'association « Echanges Méditerranéens » l'avait contacté il y a quelques mois pour avoir son avis sur le principe d'une telle manifestation.

Il a immédiatement apporté son appui à l'organisation du voyage d'études et du colloque et se réjouit aujourd'hui de constater le succès de cette démarche.

Cette réussite doit beaucoup au Professeur Mohamed Tayeb LASKRI, recteur de l'Université d'ANNABA et au Docteur Derradji ZOUINI, vice président de l'association « Echanges Méditerranéens » pour l'Algérie.

Le Consul général de France à ANNABA est heureux de constater que l'association « Echanges Méditerranéens » travaille au développement des échanges professionnels avec ses membres en Algérie, sur des thèmes comme l'eau, l'agriculture, les ressources naturelles et le développement rural. Il y a là de très vastes champs de réflexion et d'action.

En tant que Consul général de France, il s'efforcera de faciliter l'obtention de visas pour des Algériens souhaitant aller en stage en France. Pour cela il recommande aux personnes concernées de se faire connaître à l'avance au consulat, avant même que la date précise du voyage soit arrêtée. Cela permet ensuite de délivrer les visas beaucoup plus rapidement, dès que la date précise du voyage est fixée.

Monsieur Gérald MARTIN renouvelle tous ses vœux de succès pour les travaux du colloque et pour la suite du voyage d'études en Algérie.



## Présentation du colloque d'ANNABA mercredi 17 mai 2006

Georges de MAUPEOU, président de l'association « Echanges méditerranéens pour l'eau, la forêt et le développement », remercie le professeur Mohamed Tayeb LASKRI, recteur de l'université d'Annaba, de sa présence personnelle et d'avoir accueilli ce colloque dans son université.

C'est un lieu qui représente la jeunesse et les futurs responsables de l'Algérie. Cela correspond parfaitement aux objectifs de l'association « Echanges-Med » : travailler pour le développement des pays de la Méditerranée et leur avenir.

Il remercie également Monsieur Gérard MARTIN, Consul général de France à Annaba, qui a facilité la réalisation du voyage d'études de l'association en Algérie et qui est personnellement présent à l'ouverture de ce colloque.

Le thème du colloque « Partenariat euro méditerranéen et développement rural » répond parfaitement à l'objectif de notre association : favoriser les échanges entre les deux rives de la Méditerranée sur le thème de l'eau, de la forêt et du développement.

Dans ce cadre, nous avons souhaité que le colloque d'Annaba permette de recueillir des témoignages de terrain. Ces témoignages de ceux qui travaillent sur place pour faire avancer le développement rural sont indispensables à l'Union européenne qui prépare des programmes d'aide.

Il y a eu à partir de 1995 le programme MEDA au bénéfice des pays du sud et de l'est de la Méditerranée.

Parallèlement, mais selon des procédures distinctes, il y a eu le programme TACIS pour les pays situés à l'est de l'Europe des 25 états membres, comme par exemple l'Ukraine et la Biélorussie.

Maintenant nous devons nous tourner vers l'avenir. Nous savons que l'Union européenne prépare un nouveau programme qui remplacera à la fois MEDA et TACIS. Ce nouveau programme s'appellera « instrument de voisinage et de partenariat » et commencera dès janvier 2007 pour porter sur la période 2007-2013.



En conséquence, ce qui est important c'est que le milieu rural dans chacun des pays de la rive sud de la Méditerranée fasse des propositions concrètes pour la future politique de voisinage de l'Europe.

Le développement rural, ici au sud de la Méditerranée, n'est pas le même que dans les pays du nord.

En France, en particulier dans les zones de moyenne montagne comme le Massif central, il y a des problèmes d'exode rural et de diminution de population.

Ici, en Algérie, au Maroc, en Tunisie, la population active agricole est toujours en croissance. Il n'y a pas de problèmes d'exode rural. Il y a des problèmes de développement économique et social.

Les solutions à ces problèmes ne sont pas les mêmes en Algérie et en France.

Il faut que les acteurs de terrain qui, en Algérie, au Maroc, en Tunisie, font face à ces problèmes, puissent faire des propositions qui soient utiles à l'Union européenne et à tous ceux qui préparent la future politique de voisinage.

Le développement rural ne doit pas être oublié dans cette future politique de voisinage qui concernera de nombreux domaines d'activité, en particulier en milieu urbain.

Les pays du sud de la Méditerranée ne doivent pas être oubliés par rapport aux voisins de l'est de l'Europe, c'est-à-dire aux pays situés au-delà de la Pologne, de la Hongrie et de la Roumanie.

C'est l'objectif de ce colloque : apporter des témoignages de terrain pour préparer l'avenir.

Concrètement le colloque durera un jour et demi et prendra la forme de trois tables rondes, une par demi journée. Chaque table ronde comprendra des présentations de réalisations dans chacun des pays du Maghreb ici représentés (Algérie, Maroc, Tunisie) puis sera suivie de débats avec la salle.

Dès maintenant, nous allons avoir une table ronde sur le développement local, la valorisation des produits locaux, les activités économiques en faveur des populations rurales.

Cet après midi, nous aurons une table ronde sur la gestion de l'eau, les aménagements hydrauliques et la prise en compte des différents usages de l'eau.

Demain matin, il y aura une table ronde sur la gouvernance, c'est-à-dire la façon d'associer les populations locales à la décision, et le développement rural participatif.

Et maintenant bon travail pour tous ! N'hésitez pas à poser des questions et à apporter des témoignages de terrain.



## II - COMMUNICATIONS, DISCUSSIONS, CONCLUSION.

**TABLE RONDE N° 1 : « Développement local, valorisation des produits locaux (artisanat, tourisme, produits agricoles) et activités économiques en faveur des populations rurales (y compris travail des femmes). ».**



**Michel BARTHAS**, IG GREF, SG/MAP Paris.

ouvre la table ronde n°1 qui comporte 2 grands thèmes qu'il rappelle succinctement.

1 - « *Développement rural participatif dans le moyen Atlas central* » (Province de KHENIFRA- MAROC).

2 - « *L'éducation paysanne rémunérée : une forme de contrat d'accompagnement à l'emploi en milieu rural* » (projet PADSEL - ALGERIE).



**Jamal OUCHKIF**, Chef de l'UGP du Projet de KHENIFRA, Maroc.

**« Développement rural participatif dans le moyen Atlas central »** (projet Khénifra), (Province de KHENIFRA- MAROC).

Le projet de Développement Rural Participatif dans le Moyen Atlas Central dans la Province de Khénifra rentre dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Forestier National, d'une part, et du programme MEDA, d'autre part.

Il s'étale sur cinq ans (2002-2007) avec un budget global de 210 millions de dirhams.

Il s'étend sur une superficie de 235 000 ha (18% de la province de Khénifra).

Il touche 100.000 habitants répartis sur 12 communes rurales et 282 douars.

Il bénéficie d'un potentiel naturel de développement, à partir d'un faible niveau initial, de l'absence d'autre projet, du dynamisme et d'une opportunité de mobilisation des populations.

C'est un projet très complet d'intégration des actions dans l'approche de la problématique des zones forestières et péri-forestière en six composantes comme axes d'intervention à savoir,

- I - une composante transversale qui est le renforcement des capacités de gestion qui doit permettre la réalisation,
- II à VI - de cinq autres composantes qui sont les mises en œuvre de :
  - la gestion participative de la forêt,
  - l'aménagement et la mise en valeur agricole,
  - l'appui à l'amélioration de l'élevage,
  - l'amélioration de l'infrastructure de base
  - l'amélioration des conditions socio-économique de la femme.

*I - Pour répondre aux exigences structurelles et organisationnelles de l'approche participative, une Unité de Gestion de Projet (UGP) constituée d'une équipe pluridisciplinaire spécialisée, a été créée. Elle a pour rôle aussi d'assister le Service provincial des Eaux et Forêts de KHENIFRA qui est le pouvoir adjudicataire du projet, dans la réalisation du projet. Sur le terrain 3 unités opérationnelles de planification et de suivi (UOP) constituées d'animateurs et de techniciens forestiers et agronomes, assurent un encadrement et une présence de proximité. Les UOP sont assistés sur le terrain par les centres de développement forestier et les centres de travaux concernés. Deux Comités instaurés au niveau provincial et national assurent la validation, le suivi et l'orientation de la mise en œuvre du projet.*

*II à VI - L'approche de mise en œuvre du projet est basée sur le concept de développement local qui consiste d'une part à intégrer dans une même réflexion puis dans le processus d'étude, de planification et d'actions, le milieu rural et le milieu urbain (tout au moins les douars et les bourgs ruraux) qui en réalité ne font qu'un même tissu économique et social avec sa propre dynamique,. Et d'autre part, à créer un lien de coopération ou de partenariat au niveau local entre les groupements et communautés organisées avec les autorités locales et les différentes institutions de l'Etat pour planifier ensemble le développement local en commençant par les communautés et élevant le processus au niveau des communes, micro-régions ou bassins versants.*

### **Un principe de partenariat et de contractualisation entre les acteurs :**

L'identification des besoins, la définition des priorités, la planification des programmes d'actions puis l'exécution et le suivi sur le terrain sont effectués avec les communautés de base ou les associations communautaires que le projet a pu promouvoir, dans un souci d'intégration horizontale des aspects fondamentaux, traduite par des conventions établies avec les différentes institutions de développement qui oeuvrent dans la province : *la Direction provinciale de l'agriculture, la Direction provinciale de l'équipement, de l'entraide nationale, etc.*

Le processus de planification et programmation participative a pour objectif de faire en sorte que les bénéficiaires devenant acteurs par le biais de leurs organisations, s'approprient complètement les actions ou infrastructures et les prennent en charge non seulement au niveau de leur réalisation mais aussi plus tard, au niveau de leur fonctionnement et de leur entretien pour en assurer la pérennisation.

**L'échelle de planification retenue au niveau du projet est le niveau « terroir »,** qui est traduit par une unité spatiale uniforme composée de 4 à 6 douars (300 à 500 foyers), partageant ensemble la gestion des ressources naturelles disponibles (forêts, parcours, eaux, ...). Au niveau de chacun des **37 terroirs identifiés** dans la zone du projet, a été bâti **un plan de développement de terroir (PDT)**. Les différents PDT ont été agrégés ensuite en un plan de développement global de la zone du projet.

Afin de concrétiser le principe de partenariat et de contractualisation avec les communautés de base, le projet a engagé un processus de développement des organisations locales sur deux axes :

- La consolidation opérationnelle et stratégique des organisations existantes ; coopératives, associations féminines;
- Et la création, la mise en place et la formation progressive de structures de représentation des acteurs locaux, population et intervenants de la société civile, à plusieurs niveaux : douar-terroir - massif forestier, en synergie avec le processus de mise en œuvre de la planification.

## Il s'agit des associations de gestion et d'aménagement de terroir (AGAT).

L'AGAT est pilotée par une représentation lignagère, des représentants des organisations professionnelles du terroir et enfin des présidents des associations de la société civile lorsqu'elles existent.

Le choix de cette représentation lignagère, toujours vivace, est pertinent car la société rurale du Moyen Atlas continue de fonctionner selon la logique d'appartenance à un ancêtre commun sur lequel le lignage est fondé. La représentation lignagère est obtenue sur la base de sélections et/ou par entente. Chaque douar forme un comité villageois (homme et femme), qui demeure informel, et qui est composé par les représentants des lignages constituant le douar (2 à 8 lignages par douar). Chaque lignage propose un ou deux candidats pour parler en leurs noms et défendre les intérêts de leurs lignages.

Les organisations professionnelles sont représentées par les présidents des coopératives, les représentants des groupements, les représentantes des groupements féminins, les présidents des organisations de gestion des parcours mis en défens, les présidents des associations de micro crédit.

La société civile est représentée par les présidents des associations culturelles, les amicales, etc)

Les principaux rôles tâches de l'A.G.A.T sont :

- **Défendre les intérêts** communs de la population du terroir ;
- **Jouer le rôle de relais** entre la population du terroir et les acteurs de développement ;
- **Gérer dans la transparence** les moyens matériels et financiers ;
- **Diversifier les activités** et rechercher le financement.

## Bilan au terme de la première phase (2002-2005).

**A partir de la conception des 37 plans de développement de terroir, le projet a procédé à l'élaboration du plan opérationnel global pour la durée du projet selon une démarche participative impliquant les différents intervenants.**

En parallèle des associations d'aménagement et de gestion ont été créés au niveau de chaque terroirs dont 34 sont opérationnelles et reconnues officiellement et le reste et en cours d'officialisation.

La mise en œuvre de ces plans de développement au cours de cette première phase, est globalement à la mesure des financements et moyens disponibles. Elle a concernée

- *un vaste programme de formation et de sensibilisation des bénéficiaires et des cadres et techniciens, sur les aspects techniques, méthodologiques, organisationnels, et de gestion, la réalisation d'un programme physique concernant la majorité des activités retenues au niveau des différents contrats programmes élaborés à savoir :*
- *La réalisation d'un programme d'aménagement et de développement du domaine forestiers (infrastructures de base, aménagement concerté des forêts sur 48.000 ha, Reboisement et traitement sylvicoles sur 1750 ha, amélioration sylvopastorale sur 400 ha, la conservation des eaux et des sols et développement des filières de valorisation des produits forestiers non ligneux et de l'écotourisme)*
- *L'aménagement et la mise en valeur agricole incluant l'aménagement de 30 km de sequia (1477 ha de petits périmètres irrigués), la plantation de 398.000 Plants fruitiers (1800 ha),*
- *L'appui à l'amélioration de l'élevage par la création de 3 groupements de 200 éleveurs encadrés et appuyés sur le plan de la conduite des troupeaux, la santé animale et l'amélioration génétique*
- *L'amélioration de l'infrastructure de base par l'aménagement de 100 km de piste de liaisons, de 80 points d'eau*

- *L'amélioration des conditions de vie de la femme rurale par la création d'activités génératrices de revenus (9 groupements féminins apicoles, l'octroi de 72.000 poussins et 575 fours et foyers améliorés, la subvention d'une ligne pour le micro crédit d'une valeur de 10 millions de dirhams).*



**Hocine AOUADI**, Conservateur Général des Forêts de l'Est Algérien à ANNABA - Algérie.

« L'éducation paysanne rémunérée : une forme de contrat d'accompagnement à l'emploi en milieu rural » (projet PADSEL - ALGERIE).

## A - Etat des lieux :

En l'absence d'études sociologiques (peu courantes en Algérie et encore moins dans le milieu rural), il est difficile de connaître les souhaits des populations rurales dont le revenu dépend généralement du troupeau plus que du travail de la terre elle-même. Chaque ménage a sa propre organisation pour essayer de faire face aux conditions de vie plus difficiles et aux contraintes du milieu limitant l'exercice de certaines activités économiques.

A ces handicaps s'ajoutent :

- Une instabilité liée au contexte sécuritaire
- Le manque de formation et d'évolution de carrière,
- L'insuffisance des équipements,
- L'isolement de certaines **dechra**,
- Des terres souvent en pente, soumises aux risques d'érosion.

**Dechra** : Groupement d'habitations généralement de type familial (plus petite que le douar).

## L'enseignement et la formation professionnelle des jeunes producteurs

Le P.N.D.A.R (*Plan National de Développement Agricole et Rurale*) comporte des dispositions particulières relatives à l'éducation de base et à la formation professionnelle des jeunes producteurs ruraux dans le but de promouvoir une démarche d'auto développement familial tendant à réduire les inégalités, qui repose sur :

- ❑ La protection du potentiel naturel de production,
- ❑ La mise en valeur adaptée aux spécificités du milieu,
- ❑ La multiplication des activités productives,
- ❑ L'accès au soutien et aux prestations dont bénéficient les autres producteurs.

Or,

même si l'éducation et la formation sont prévues dans la constitution (1976) et toutes les versions et amendements qui ont suivi, qui rendent obligatoire, l'éducation jusqu'à l'âge de 15 à 16 ans, dans la pratique, il n'y a pas des mesures qui imposent réellement ces dispositions (surtout en milieu rural ou en milieu nomade transhumant. Les changements opérés dans les systèmes d'éducation et de la formation ont totalement effacé la qualification agricole de base si bien qu'il était devenu rare de trouver un greffeur, un maître-tailleur ou tout simplement un pépiniériste. La disparition du cycle de formation du premier palier C.E.A (Collège d'Enseignement Agricole) avant 1970 puis la suppression des C.F.P.A (Centres de Formation Professionnelle Agricole) et la transformation des E.R.A (Ecoles Régionales d'Agriculture) en établissements d'enseignement supérieur vers les années 1980, ont totalement achevé l'inadaptation de la formation par rapport aux besoins agricoles réels.

### Les enjeux de planification territoriale :

L'Algérie du nord correspondant à la limite des zones forestières de l'Atlas ne représente que 12% du territoire national mais réunit plus de 90 % de la population. Cette dernière qui était de 22 millions d'habitants en 1986 est de 33,2 millions d'habitants dont 13 millions (40% à peu près) sont considérés comme ruraux. Cette population est jeune (60% ont moins de 30 ans).

La S.A.U (surface agricole utile) qui était il y a une dizaine d'années, de 7,5 millions d'ha a dépassé les 8,5 millions d'ha. Plus de 1/10 de cette S.A.U appartient aux zones de montagnes, donc récupéré sur des terres en pentes.

La steppe occupe près de 20 millions d'ha ; Le 1/3 de cette superficie est sous l'emprise de la désertification et l'alfa qui recouvrait plus de 4 millions d'ha ne représente qu'à peine 2 millions d'ha (I.N.R.F 2006).L'effectif du cheptel national est estimé à 1,5 millions de têtes de bovins et près de 20 millions d'ovins et caprins. Le pâturage est libre en forêt (même si le code forestier en fait quelques restrictions) et le bétail divague même à l'intérieur des grandes villes.

En face de cette situation se pose le problème du taux de boisement actuel du pays (inférieur à 11%, Sahara non compris).**Partant de ce constat, le conseil des ministres a pris une option d'aménagement du territoire pour le développement des wilayas des hauts plateaux et du sud et le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement a lancé les consultations sur le schéma d'aménagement du territoire (2006).**

**Tout d'abord, les liens entre la forêt, l'eau et le développement :** Au titre des difficultés déjà rencontrées, il faut signaler que le barrage vert, [*programme de reboisement d'envergure nationale lancé au début des années 1970, de la frontière -est à la frontière-ouest sur une bande large de 5 à 20 km (3 millions d'ha environ)*] connaît un échec car les incendies qui détruisent annuellement une moyenne de 25.000 ha et le déboisement réduisent encore plus le couvert végétal.

Si ce n'étaient les capacités de régénération naturelle et de survie de la végétation, il n'y aurait plus de forêts en Algérie. C'est ce qui peut arriver, avec les risques de vulnérabilités liés aux changements climatiques annoncés (le dépérissement du cèdre de l'Atlas en est un exemple) et la désertification qu'on estime à plus de 40.000 ha/an.

La désertification, les changements climatiques, la pénurie d'eau (*l'Algérie a lancé un programme de 14 stations de dessalement de l'eau de mer*) qui commence à se faire sentir risque d'engendrer des flux migratoires du sud vers le nord et des risques de surpopulations des villes avec les problèmes qui leurs sont propres. Quand on sait que 75% des ressources en eau renouvelables du pays se trouvent sur 6% du territoire national, on comprend mieux, que les enjeux du développement se feront autour des secteurs vitaux que sont, la forêt, l'eau et l'agriculture. Actuellement l'Algérie importe près de 2/3 de ses besoins en céréales et le budget consacré à l'achat de produits laitiers équivaut à celui réservé aux produits pharmaceutiques. La croissance démographique impose la recherche de surfaces cultivables et l'extension de la S.A.U (Surface Agricole Utile). Ces pratiques affectent le couvert végétal et se répercutent de façon négative sur les ressources en eau dont d'insuffisance pèse déjà sur l'ensemble des activités économiques du pays.



De part sa position biogéographique (contact avec la Méditerranée au nord et le Sahara au sud) l'Algérie subit les aléas d'un climat contrasté : mauvaise répartition de la pluviométrie et saisons sèches accentuées, sont les traits particuliers du climat surtout en région faiblement boisée. Le caractère le plus important de la végétation forestière sur les bassins versants est leur protection contre l'érosion et l'envasement. Le couvert végétal intercepte les eaux de pluies, les canalise et permet une infiltration aussi forte que le permet la nature du sol.

La demande grandissante des A.E.P (adductions d'eau potable), l'inquiétude des inondations, les besoins en eau industrielle et d'irrigation doivent inciter à réfléchir sur le rôle de la forêt dans le cadre d'un développement durable de l'eau et une vision intersectorielle coordonnée. **L'instabilité des systèmes de gestion agricole**

Malgré des changements de fond, le secteur agricole est toujours à la recherche d'objectif d'autosuffisance alimentaire et le monde rural plus défavorisé cumule les retards entraînant des conditions de vie plus difficiles.

On citera pour mémoire les bouleversements intervenus dans le monde agricole algérien -

- **Avant 1830** : Agriculture de subsistance basée sur un mode de vie pastoral transhumant (cf. le 1er recensement de 1845).
- **Après 1830** : Développement d'une agriculture moderne (gérée par une minorité coloniale) et orientée vers la production de primeurs et l'exportation (l'Algérie était le 1er exportateur de vin dans le monde).
- **En 1962** : Installation d'un système de gestion socialiste sur des biens appelés vacants.
- **En 1971** : lancement de la révolution agraire et nationalisation des terres y compris celles qui sont Melk (privées) et arrachage de la vigne (près de 400.000 Ha).
- **En 1987** : Libéralisation des terres : loi 87.19 : Restitution des terres privées et restructuration des 3159 D.A.S (domaines agricoles socialistes) en exploitations agricoles collectives (E.A.C) et exploitations agricoles individuelles (E.A.I) ayant donné 25.375 exploitations.

**Le lancement du P.N.D.A (Plan national de développement agricole) en 2000 , devenu P.N.D.A.R (Plan national de développement agricole et rural) avec les points forts et faibles suivants :**

**comme points forts :**

- la mise à niveau des exploitations agricoles
- le soutien et l'aide à la production
- la mise en valeur des terres par la concession
- l'introduction des systèmes d'irrigation à économie d'eau

**Comme points faibles**

- Absence de classification des terres en fonction de la vocation, (ce qui signifie gaspillage foncier).
- Transformation des programmes de plantations forestières en plantations fruitières : préparation de sol inadaptée.
- Recours à l'importation massive de plants fruitiers : mauvaise planification..

**B - L'Éducation paysanne rémunérée : Une forme de contrat d'accompagnement à l'emploi en milieu rural**

*Comme le dit si bien le proverbe chinois : « si tu donnes à ton voisin un poisson, tu le nourris pour une nuit, si tu lui apprends à pêcher tu le nourris pour la vie. »* Aux ruraux qui n'ont pu suivre des études on doit offrir la possibilité de suivre une formation professionnelle de perfectionnement sur

leurs propres activités. Une particularité de cette proposition est que cette formation doit être rémunérée afin que les stagiaires n'abandonnent avant d'avoir atteint les objectifs. Elle doit avoir lieu dans des établissements publics de formation agricole et rurale à créer et le programme doit être adapté aux potentialités locales et à la demande sociale.

Ce programme concerne les adolescents (garçons et filles, formation séparée) sur des connaissances théoriques et surtout pratiques. Comme les jeunes qui habitent les villes bénéficient d'une multitude d'avantages dont sont privés les ruraux :

- Contrats d'apprentissage (loi 81.07 du 27/06/81 complétée et modifiée),
- Attribution de locaux commerciaux pour les jeunes chômeurs,
- Contrats de pré-emploi pour les diplômés chômeurs etc.

Par ailleurs, les jeunes ruraux doivent également bénéficier d'un dispositif d'accompagnement à l'emploi pour former des « leaders ».

Enfin, il faut que le jeune fellah (producteur rural) sente qu'il a l'opportunité d'épanouissement que n'ont pas eu ses parents pour progresser professionnellement en l'absence de formation et d'ouverture sur :

- ❖ Le progrès
- ❖ Les conditions de travail améliorées
- ❖ Les possibilités d'une vie meilleure.
- ❖ L'engagement des efforts sur les travaux de production durable.

**Des conditions particulièrement favorables** : La réconciliation nationale et le cours mondial du pétrole brut (dont dépend l'économie nationale) créent les conditions favorables pour la relance de l'organisation rurale et l'amélioration des conditions de vie qu'il faut appuyer par des efforts d'équipement public : Electrification – Route – Eau – Education – Santé, qui créent les conditions favorables pour :

- le renforcement des capacités de production,
- l'amélioration de la créativité,
- la création de conditions favorables pour un développement durable.

En ces temps de réconciliation nationale, l'éducation paysanne doit être considérée comme une priorité humanitaire plus qu'une activité de développement à long terme.

*A ce titre, l'UNESCO précise à quel point l'éducation est cruciale pour prévenir les risques et panser les blessures. Ainsi, en apprenant les compétences essentielles à la vie courante, on peut se prémunir contre les possibilités de déviation ; l'éducation protège contre l'exploitation dans des activités à risques (vol - agression - banditisme - terrorisme).*

**L'éducation paysanne et le développement agricole et rural doivent être articulés à la stratégie de réconciliation nationale.**

**La mise en œuvre du programme** : Le programme doit être confié à des experts et étudié en collaboration avec les communes (A.P.C), les structures locales, les O.N.G.

Des rencontres d'écoute doivent avoir lieu avec les intéressés eux mêmes qui doivent savoir à l'avance que cette formation les encadre et les accompagne dans ce qu'ils font.

Il sera en outre expliqué ce qu'est le développement durable et quelles sont les pratiques à éviter parce qu'elles touchent à la sécurité des ressources (sol – eau – végétation).

Les questions relatives à la détermination des besoins locaux et des spécificités du milieu, permettent de repenser les activités rurales et réorganiser le milieu (en tenant compte de la vocation et de l'aptitude de chaque localité).



En résumé ,l'objectif visé est l'amélioration des rapports entre l'homme et la nature :

- Formation d'hommes respectueux de l'environnement
- Multiplication d'actions utiles et rentables.
- L'initiation aux activités spécifiques de conservation **C -**

## CONCLUSION.

Les enjeux de développement durable sont multiples et pressants et les changements de comportements et de techniques d'exploitation et de gestion des terres agricoles et des espaces ruraux sont des challenges prioritaires pour l'enseignement et la formation professionnelle.

En plus de la gratification dont doivent bénéficier les stagiaires, ils doivent recevoir des attestations de reconnaissances de niveau pour leur engagement dans la conservation du milieu et la protection des forêts.

Alors, ils auront cette fierté de vouloir valoriser leurs connaissances pour eux mêmes, devenir des guides au sein de leurs propres familles et d'adopter des positions en faveur de la nature et du développement durable.

L'amélioration de la situation économique et politique du pays laisse envisager un renouveau dans tous les domaines pour peu qu'on définisse de manière cohérente des politiques sectorielles de promotion sociale ciblée.

La démarche ne doit pas chercher à imposer une conduite ou une façon, mais de faire partager un savoir faire et une expérience adaptés à la réalité du terrain en reconnaissant à l'arbre et à la forêt, le rôle qui leur revient.

*« Si la fin du monde est annoncée et qu'une plantule est entre les mains de l'un de vous et qu'il a le temps de la planter qu'il la plante ! » (hadith : citation du prophète).*

Résumés regroupés des discussions sur les 2 thèmes :



GHAZI Zohra, Sous directrice de la conservation des sols et de la mise en valeur des terres à la Direction Générale des Forêts à ALGER, fait une intervention de portée générale, notamment sur l'importance respective des nouvelles approches participatives, sur les suivis et évaluations après exécution ainsi que sur les montages financiers et questionne les deux intervenants sur ces points

Sur l'intervention relative à l'éducation paysanne, elle ou l'orateur précise en outre les problèmes de garanties exigées par les banques ainsi que l'affectation des financements : le FNDA (fonds national de développement agricole) réservé aux grands projets , alors que le FNR (fonds de développement rural) le serait pour les individus plus démunis.

A propos du barrage vert, il est souligné qu'à partir de 2001, des améliorations ont été apportées aux actions annuelles, après que les besoins aient été mieux ciblés et que le FNDA ait permis une importation importante de plants.

Enfin, l'accent a été mis sur la volonté de développer les actions en faveur des femmes.

Sur l'intervention concernant le projet de KHENI FRA, D. OUCHKI F apporte quelques précisions sur les relations entre l'Etat, les agents de l'Etat et la population à propos des usages de la forêt domaniale. Une confiance est née du fait d'une meilleure explicitation et compréhension des jeux de rôle respectifs. Des motivations nouvelles entraînent une participation des populations aux actions de programmation et d'exécution prometteuse (prix de la mise en défends 250 DH/Ha – participation individuelle à l'achat des plants 20% du coût.....). Enfin, ont été rappelées à nouveau les actions en faveur des femmes au travers des associations locales de lutte contre l'analphabétisme. Des considérations sur la sociologie des zones rurales et sur la propriété de la terre ont été données au travers des enjeux d'amélioration des conditions de vie des femmes marocaines

OMAR BESSAOUD, de l'IAMM, quant à lui, a fait deux interventions sur les organisations paysannes de 11 pays autour de la Méditerranée d'une part, et sur l'enseignement en Algérie, d'autre part.

Au sujet des organisations paysannes examinées, il précise qu'une typologie a été faite à partir de critères fondés sur les conditions d'émergence, sur la nature et le contenu des activités et sur les conditions de fonctionnement et de durabilité. Ainsi 4 types d'organisation ont été identifiés, à savoir les organisations rurales:

- institutionnalisées (ex: promotion de l'emploi des femmes...)
- citoyennes (portant un projet local intégré),
- dépendantes (par rapport aux conditions d'accompagnement et de financement)
- autocentrées (organisées par rapport à un projet organisé).

Toujours à ce sujet, il insiste sur l'importance des actions de promotion d'une société civile locale (rurale) ayant des perspectives d'avenir commun, facilitant le franchissement de toutes les fractures sociétales, économiques et culturelles.

Enfin, sur les statuts de l'École Rurale en Algérie, il précise les distances moyennes parcourus par les enfants scolarisés (5km/jour/enfant) et les conditions de vie des personnels d'enseignement, il souligne l'importance de l'alphabétisation et la scolarisation des filles et souhaite, pour terminer qu'on puisse rétablir l'enseignement agricole.

## TABLE RONDE N° 2 : « Gestion de l'eau, aménagements hydrauliques, et prise en compte des différents usages de l'eau ».



**Paul BARON**, IG GREF honoraire,

ouvre la table ronde n°2 qui comporte 3 thèmes qu'il énonce brièvement.

1 : Développement rural intégré et gestion des ressources naturelles dans le Nord-Est du Maroc.

2 : Gestion de l'eau pour une intensification foncière et culturale dans l'oasis de Djemourah, Willaya de BI SKRA – Algérie.

3 : La directive cadre sur l'eau (D.C.E) de l'Union Européenne.

### 1<sup>er</sup> Thème : Développement rural intégré et gestion des ressources naturelles dans le Nord-Est du Maroc:



**Adil BENNOUR**, Directeur National du Programme MEDA - DRI / GRN .  
- CCPP - RABAT (Maroc)

L'intervenant estimant qu'en préalable, un survol rapide sur la stratégie générale de la coopération Euro-méditerranéenne était nécessaire à l'éclairage de son propos, rappelle quelques données du cadre stratégiques et financier global EUROMED entre 1995 et 2006, avant d'exposer les grandes lignes du projet de développement rural intégré et gestion des ressources naturelles dans le Nord Est du Maroc.

#### I - Rappels généraux :

- Les 3 volets du processus, enclenché par la Conférence de BARCELONE :
  - stabilité politique et sécurité
  - intégration économique,
  - partenariat culturel humain
- La création, sur le plan commercial, d'une zone de libre échange à l'horizon 2010, fondée sur la mise en œuvre d'Accords d'Association,
- Les instruments financiers et opérationnels de la Commission :
  - Financements du Programme MEDA
  - Financements BEI : FEMIP (*Facilité Euromed d'investissement et de partenariat*).

La base légale de MEDA est le Règlement du Conseil n° EC/1488/96, et les financements respectivement mis en place ont été

	MEDA		BEI : FEMIP
1995-1999	3 435 M€	1995-1999	4 808 M€
2000-2006	5 350 M€	2000-2007	6 400 M€ + 1 M€ pour projets transnationaux

Les objectifs du programme MEDA sont :

- l'aide à la transition vers l'économie de marché en vue de l'instauration d'une ZLE (*zone de libre échange*)
- les mesures d'accompagnement structurel au développement économique et social durable,
- le renforcement de la coopération régionale transfrontalière.

Pour la période 1995-1999, 86% des aides MEDA ont été consacrées aux actions bilatérales, 12% aux actions de coopération régionale et 2% aux financements de l'assistance techniques.

Pour la période 2000-2004, les aides MEDA mises en œuvre ont atteint pour l'ensemble des pays méditerranéens concernés (*Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Territoires palestiniens, Tunisie et Turquie*) 2 356,11 M€ dont : 232,8 M€ pour l'Algérie, 677,1 M€, pour le Maroc et 328,6 M€ pour la Tunisie.

Créée lors du Conseil Européen de BARCELONE en mars 2002, la F.E.M.I.P a vu ses capacités d'intervention accrues en CE du 12 décembre 2003, en matière de capital risque et d'assistance technique, avec comme objectif principal d'encourager l'investissement en faveur du secteur privé. Ainsi sa panoplie diversifiée d'instruments financiers permet de répondre aux besoins des économies locales (prêts à long terme, innovations financières, capital-risque.....).

La B.E.I dispose aujourd'hui de 3 agences locales, au CAIRE depuis octobre 2003, à TUNIS depuis décembre 2004, à RABAT depuis début 2005. Les financements qu'elle a signés en méditerranée se sont élevés à près de 2,2 Md€ en 2004, contre 1,9 Md€ et 1,8 Md€ respectivement en 2003 et 2002.

Le développement rural intégré et de gestion des ressources naturelles dans le Nord est du MAROC, est un des programmes marocains de MEDA qui ont recueilli globalement :

MAROC	MEDA I et II		BEI : FEMIP
1995-1999	~659 M€	1995-1999	856 M€
2000-2006	5 350 M€	2000-2007	6 400 M€

Soit 55 projets en cours d'exécution au Maroc sur 11 secteurs, et 600 contrats passés.

## **II - Le programme de développement rural intégré et de gestion des ressources naturelles dans le Nord-Est du MAROC**

*Ce programme d'un montant global de 36 M€, concerne 8 provinces. Il est subdivisé en 3 sous programmes, concernant :*

- **L'amélioration des conditions de vie et du niveau des revenus de la population rurale, (SP1)**, concernant le Massif forestier du RIF et les 3 provinces de LARACHE, TETOUAN et CHEFCHAOUEN,
- **La conservation et la gestion-valorisation durable des ressources naturelles, (SP 2)**, concernant l'aménagement des bassins versants des oueds SNADA, OUEGHA, M'SOUN et MAMMIS et les provinces de TAOUNATE, AL HOCEIMA, TAZA, NADOR,
- **La promotion de l'auto développement rural (SP 3)**. concernant le développement participatif et durable des plaines de MI DAR-DRI OUCH et D'OUJDA, et les provinces de NADOR et d'OUJDA.

L'ensembles des territoires de ce nord-ouest marocain concerné est peuplé de **1 200 000 habitants** sur une superficie totale de **1 350 000 hectares**.

La dépense globale de ce programme de 36 M€, est couverte part des contributions financières respectives de 66%, 25% et 9% en provenance de l'Union Européenne, de l'État marocain et des bénéficiaires.

Le contenu des sous programmes, la cadence de leur exécution et les sommes engagées sur chaque action ne font pas l'objet ici d'un développement, le lecteur pouvant en trouver trace dans le diaporama gravé sur le CD joint à ce Cahier d'Échanges Méditerranéens N°3.

*L'important pour ce qui suit, est de mettre en exergue, la finalité stratégiques de ce programme de développement intégré pour la gestion des ressources naturelles.*

**Il s'agit en effet d'une approche territoriale, décentralisée, participative et intégrée inscrite dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement Rural 2020 et impliquant les bénéficiaires aussi bien dans l'identification que dans la réalisation des actions [Plan de Développement Concerté (PDC) et Contrat Programme de Développement (CPD)].**

*Des mesures d'accompagnement et de facilitation de la gestion de ce programme avaient été adoptées à l'origine ; il s'agit de 5 actions transversales qui ont trait à la préparation et l'accompagnement des missions d'audit et des missions de monitoring, aux renforcements des capacités de gestion, en matière procédurale, des agences d'exécution et des services administratifs extérieurs, et du système de programmation et de suivi-évaluation, à l'exécution du Plan Global de Formation enfin à l'étude des conditions de participation des femmes au projet.*

*Les conditions d'exécution plus difficiles au début ont amené des améliorations, dans le rythme des investissements et d'exécution des actions, avec des efforts de simplification et des allègements des procédures d'approbation et de contrôle et par un couplage des aides nationales et européennes.*

Les premières évaluations montrent une améliorations des performances en terme de nombres d'actions engagées et de consommation de crédits, en matière aussi de nouvelle dynamique locale et de création de journées de travail (532 000 comptées contre 750 000 initialement prévues).

### **III - Discussion.**

Des questions ont été posées par MM PIERSON, DE MAUPEOU et BESSAOUD sur les aspects de gestion administrative et juridiques des programmes et des contrats : délais d'appel à la concurrence, de jugement des offres et de passation des marchés – délais de programmation restant encore pour contractualiser et engager les crédits de MEDA II et limites des paiements.

Réponses : 3 semaines pour un appel d'offres, 2 mois pour l'ouverture, 2 à 3 mois pour le dépouillement des offres, le choix de l'attributaire, sa signature et triple approbation dont l'approbation finale.

Pour MEDA II : fin du protocole d'accord MEDA fin 2006 (il n'y aura pas de MEDA III).

Les engagements juridiques (contractualisation) et les dates limites des paiements, sont définis individuellement pour chaque projet dans les conventions de financements correspondantes. En général, et pour la plus part des projets MEDA au Maroc, les engagements juridiques (contractualisation) se termineront fin 2007, et la date limite des paiements sera fin 2008.



## 2<sup>ème</sup> Thème : Gestion de l'eau pour une intensification foncière et culturelle dans l'oasis de Djemourah, Willaya de BISKRA :



**Docteur Derradji ZOUINI**, Maître de conférence au département de Géologie - Université B. MOKHTAR à ANNABA - Algérie.

### I - résumé de l'intervention:

Cette opération de développement local (le seul inscrit au programme algérien MEDA II), a débuté par la sélection d'une cinquantaine de communes de l'Est algérien.

**Plus précisément, la commune de DJEMMOURAH a été sélectionnée dans le cadre du projet MEDA/PADSEL/NEA comme modèle d'étude des potentialités et contraintes.**

*Dans ce cadre, les collectivités locales et la population sont amenées à prendre l'initiative et la responsabilité de création d'un pôle attractif à partir notamment de la valorisation des ressources naturelles locales de leur territoire.*

**L'oasis de Djemourah** constitue une petite commune modèle, qui fait partie des 8 communes de la Willaya de BISKRA. Elle est de taille et de population réduites : 12 000 habitants et de 255 km<sup>2</sup>, soit **47 habitants au kilomètre carré.**

Elle bénéficie d'un climat méditerranéen semi aride sur le versant sud des Aurès et sa pluviométrie est de 200 à 300 mm par an, les écoulements allant vers BISKRA.

Les études engagées ont permis de déterminer les potentialités et les obstacles de ce développement local exemplaire, d'en faire l'analyse et de constituer des bases de données, puis d'en faire les diagnostics et les préconisations du PDL (plan de développement local), dont quelques caractéristiques ont été listées rapidement ci-après.

(de plus amples détails se trouvent sur le diaporama déjà cité)

### **PROPOSITIONS D'ACTION DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

- Développement de l'agriculture en montagne et aux abords des cours d'eau, reboisement, création de vergers d'arboriculture;
- Aménagement et la réhabilitation du système de Seguia - Système traditionnel d'irrigation très efficace qui a duré des années et a prouvé ses performances;
- Promotion et encouragement des petits élevages : aviculture et apiculture ;



- Exploitation des gisements d'argiles;
- Ouverture de pistes agricoles;
- Relance de l'activité de la mise en bouteille de l'eau de Guedilla;
- Amélioration de l'unité fourragère ;

Pour une vraie relance d'une activité de développement local, la ressource en eau avec une gestion rationnelle et économe s'avère indispensable.

## **II - Discussion.**

Ce moment de discussion a été particulièrement riche en ce qu'il a réuni des interventions qui touchaient aux 2 exposés qui venaient de se suivre.

☞ *Un groupe de questions a concerné de près ou de loin les aspects de gouvernance et de dynamique décisionnelle, en provenance de Paul BARON, Amor BAYOULI, Adil BENNOUR :*

- ❖ quelle implication des habitants dans l'enchaînement concertation/diagnostic/actions ?
- ❖ existe t'il d'autres activités institutionnelles autres que celles axées sur l'eau sur ce territoire ?
- ❖ Comment se fait l'inscription des investissements notamment ceux de réhabilitation des seguias au PDL/MEDA ?

### Réponses :

Les réflexions et les actions ont été des démarches participatives et citoyennes.

La population consultée s'est prononcée sur la réduction du handicap dû au manque d'eau, sur la réhabilitation des seguias et sur l'octroi de micro-crédits.

Plusieurs pistes économiques sont ouvertes en ce qui concerne l'artisanat local (poteries, tapis,.....).

A ce sujet, lors d'un moment du débat plus informel, une information importante a été apportée, par les collègues algériens, sur la direction des opérations du projet (DOP), en précisant que c'est l'État (Ministère des Affaires sociales) qui a fait émerger et porte le projet au niveau du programme européen.

☞ *un autre groupe de questions ou d'intervention a porté sur l'eau, en provenance, notamment, d'Amor BAYOULI et Adil BENNOUR :*

- ❖ les conflits des usages de l'eau internes à la société locale,
- ❖ la prise en compte des méthodes d'aménagements intégrés (petite hydraulique /DRS),
- ❖ les politique de gestion nationale et régionales de l'eau.

### Réponses :

En fait, les réponses ont été faites par plusieurs intervenants soit en terme de réponse , soit en terme de déclaration ou de témoignage, illustrant la bonne interactivité du débat.

Derradji ZOUINI a eu notamment l'occasion d'expliquer que les associations des usagers de l'eau agricole sont encore à l'état embryonnaire et que la priorité de l'enjeu est de chercher et de trouver l'eau, avant d'en discuter les usages. A cet

endroit Zohra GHAZI , Sous directrice de la Conservation des Sols et de la Mise en Valeur des Terres à la Direction Générale des Forêts, précise que la propriété de l'eau souterraine est celle de l'Etat et que les fonçages ou forages nécessitent des autorisations administratives. Plus tard, il précisera que l'Est algérien ne bénéficie pas de PDE (plan directeur de l'eau) et qu'en l'absence de cadre national l'exploitation de la ressource en eau peut apparaître anarchique.

Moussa BENHAMZA précise quant à lui, que deux alternatives existent en matière d'accroissement de la ressources : d'une part, les eaux souterraines légèrement salées, d'autre part, les eaux superficielles pouvant être stockées derrière de petits barrages.

Omar BESSAOUD, précise que, contrairement à la Tunisie qui a mobilisé 100% de ses ressources en eau, l'ALgérie a encore un potentiel de mobilisation de 40 à 50%. Le problème actuel c'est la gestion de l'offre d'eau et non la gestion de la demande qui viendra par la suite ; l'urgence actuelle est donc dans la mobilisation et la réhabilitation (comme à BI SKRA et TIMI MOUN...).

Il précise par ailleurs, qu'en Algérie, l'eau est gérée par des organismes centraux ou centralisés.

Par contre il souligne que dans les territoires du Sud du pays, la gestion de l'eau appartient à une organisation sociale très développée au sein de chaque communauté, héritée du passé et intégrée à la culture , notamment dans l'éducation des enfants. Ces mêmes territoire ont par ailleurs vu leurs autarcies pénétrées par le marché du travail.

Adil BENNOUR, explicite rapidement ce qui se fait actuellement au MAROC, ou notamment une grande réflexion est en cours en matière de délégation de service public de l'eau au privé. Des associations de petite et moyenne hydraulique ont été créées et demandent beaucoup de temps en terme d'accompagnement.

Sur les 9 grands périmètres ce sont toujours les grands offices de mise en valeur hydraulique qui gèrent dans des conditions nouvelles de mise en place d'un partenariat public-privé en matière de délégation de service public (exemple Périmètre de Sebt Al Guerdane - ORMVA de Souss-Massa à Agadir).

### 3<sup>ème</sup> Thème : La directive cadre sur l'eau (D.C.E) de l'Union Européenne :

Intervenant : Paul BARON.

#### I - résumé de l'intervention de Paul BARON :

Invité tardivement à le faire le président de séance Paul BARON, développe quelques points forts de l'actualité internationale sur l'eau, en soulignant comment les efforts nationaux d'harmonisation et d'amélioration des milieux aquatiques devront aboutir à des performances comparables par le biais des actions des institutions

internationales que sont par exemple le **RIOB** (réseau international des organismes de bassin), le **SEMIDE** (système Euro-Méditerranéen d'information sur les savoirs faire dans le domaine de l'eau), qui réunit les Directeurs de l'Eau de 15 pays autour de la Méditerranée, le **REMOB** (réseau méditerranéen des organismes de bassin) dont la dernière assemblée générale s'est il y a un an juste à Marrakech.

Dans chacune de ces instances, la priorité est à la mise en application des principes de gestion intégrée des ressources en eau par bassin (**GI RE**). A cet effet, l'initiative Européenne pour l'Eau (**IEE**) est au cœur des enjeux de façon conjointe avec la déclinaison de 3 thèmes de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (**DCE**) : rareté de l'eau - gestion des eaux souterraines - liens entre développement rural et gestion de l'eau.

Par ailleurs, suite à la Conférence de Barcelone en 1995, les actions du **PAM** et du **Plan Bleu** participent à cette gestion des eaux par bassin, notamment par la création d'Observatoires de l'eau et de valorisation des données par le biais de diagnostics et de programmes d'amélioration vers les objectifs 2015 du Bon Etat Ecologique (**BEE**) des masses d'eau.

**Il évoque le forum mondial de l'eau qui vient de se tenir à MEXICO en mars 2006, qui a mis l'accent sur l'urgence d'une gestion de la ressource en eau autant sur le plan qualitatif que quantitatif.**

L'Europe a adopté en 2000 la directive cadre sur l'eau qui demande aux États :

- une gestion de l'eau par bassin hydrographique,
- l'atteinte en 2005 du bon état des « masses d'eau »,
- une obligation de résultats (et non plus de moyens comme par le passé).

Ces dispositions très contraignantes conduisent à définir de nouvelles politiques plus rigoureuses concernant les utilisations de l'eau et la préservation de la ressources. Elles entraînent déjà des modification d'usages mais aussi des conflits qui touchent à la qualité des milieux aquatiques et à la biodiversité (*à ce titre Paul BARON rappelle l'intervention faite par Amor BAYOULI à Cordoue sur les zones humides en Tunisie*).

## **II - discussion :**

Georges de MAUPEOU souhaite connaître la situation dans les 3 pays du Maghreb en matière de GI RE (gestion intégrée des ressources en eau par bassin).

En réponse, il est fait un rapide tour d'horizon qui souligne l'existence depuis quelques années, d'Agences de bassin hydrographique au Maroc et en Algérie, de l'existence de plans directeurs des eaux (PDE) et de schémas de gestion des eaux sous les autorités des Ministères chargés de l'Eau ou de l'Hydraulique respectifs. En Tunisie il n'y a pas d'Agence de bassin : le bassin de la MEDJERDA est à cheval sur 2 plans directeurs, quant au Nord-Ouest du pays, c'est le château d'eau alors que la zone côtière manque d'eau. Le transfert de TABARKA sur SFAX répond à cet enjeu.

Une intervention de Guy BENOIT de COIGNAC souligne l'importance des approches concernant les climats méditerranéens, car, à cette occasion, il rappelle l'étendue des zones à climat méditerranéen semi-aride qui touche bien au-delà du pourtour méditerranéen des pays comme l'Afrique du Sud, le Chili, l'Australie, la Californie, le Portugal, l'Ouzbekhistan.....

### Quelques notes et références hors colloque.

Toutes les informations complémentaires sur le web pour

- la 3<sup>ème</sup> Assemblée générale du REMOB à Marrakech les 23 au 25 mai 2005 : [www.riob.org](http://www.riob.org)
- le SEMI DE : [www.semide.org](http://www.semide.org)

#### Eau en Algérie :

Le gouvernement a renforcé le rôle des 5 Agences de bassin hydrographique (Oranie-Chott Chergui ; Chellif-Zahrez ; Algérois-Hodna-Soumman ; Constantinois-Seybouse-Mellegue ; Sahara), dans le domaine des redevances pour l'usage à titre onéreux du Domaine Public Hydraulique, par la Loi de Finances complémentaire 2005. *pour plus de détail* : [ahs@wanadoo.dz](mailto:ahs@wanadoo.dz)

Les 12 et 13 décembre 2005 à OUARGLA, s'est tenu un Colloque International sur les Ressources en Eau Souterraines au Sahara (CIRESS) – *pour plus de détail* <http://www.abhs.dz/>

#### Eau au Maroc :

Deux protocoles de jumelage « TWINBASIN » ont été signés entre l'Agenc de l'Eau RMC (Rhône-Méditerranée-Corse) et les ABH de TENSIFT (Marrakech) et SOUSS MASSA (Agadir) le 23 mai 2005 à Marrakech pour 3 ans. *pour plus de détail* : [www.eaumc.fr](http://www.eaumc.fr)

## TABLE RONDE N° 3 : « Gouvernance, développement rural participatif, participation à la concertation locale et à la prise de décision ».



**Alain LE JAN**, IGGREF au CG AAER - Paris.

ouvre la table ronde N°3 qui comporte 3 thèmes.

Après un rappel des exposés de la veille, il donne la parole au premier intervenant :



**Rachid EL HADDADI**, Ingénieur à l'UGP du Projet de développement participatif des zones forestières et péri forestières de CHEFCHAOUEN (Maroc),

Le développement rural participatif des zones forestières et péri-forestières de la province de Chefchaouen, au Maroc.

Présentation rapide de la province :

- ❖ une province montagneuse avec deux chaînes, l'une calcaire, l'autre gréseuse ;
- ❖ un bioclimat humide très favorable aux arbres, fruitiers et forestiers ;
- ❖ un couvert forestier riche : 148 000 hectares, dont 40% de Chêne-liège ;
- ❖ un parc naturel et 3 SIBE (secteurs d'intérêt biologique et écologique) ;
- ❖ une densité de population très élevée : 101 habitants/km<sup>2</sup>, à 90 % rurale ;

mais :

- ❖ 37 % de la SAU occupée par la production de Cannabis ;
- ❖ 1400 hectares défrichés par an.

**Historique des projets :**

- ❖ le projet de bassin versant de l'Oued Loukos ;
- ❖ le projet GEFRI F, projet pilote de MEDA, qui a duré 5 ans et a donné de très bons résultats ;
- ❖ le projet MEDA actuel ; convention signée en 1999 ; couvre la période 2001-2007

**Objectif du projet MEDA :** l'amélioration des conditions de vie des populations rurales forestières et périphériques.

**Organisation.**

- Le projet implique les services de terrain, plus 5 UOP (unités opérationnelles participatives).
- Il est organisé selon 3 niveaux : niveau décisionnel, niveau d'organisation technique, niveau participatif.
- Chacune des 5 UOP possède en propre 2 techniciens et 4 animateurs.

**Coût :** 375 Millions de Dhirams

**Priorités :**

- le caractère participatif ;
- les aspects forestiers ;
- la concentration des actions dans l'espace et dans le temps, au moyen de 200 PDD (plans de développement des douars)

**Exécution :** par voie d'appel à la concurrence.

**Principales actions engagées :**

- o 2700 has de reboisement ;
- o 850 has d'aménagements sylvo-pastoraux ;
- o le développement du parc de Talasemtane ;
- o l'amélioration des terres en bour (arboriculture) ; des terres irriguées ; de l'élevage ;
- o l'établissement de pistes rurales et forestières ;
- o l'adduction d'eau ;
- o des appuis dans les domaines éducation et santé.

**La participation financière des bénéficiaires des projets va de 10 % à 50 %.**

**Principales difficultés rencontrées :**

- o la question de la propriété du foncier forestier n'est pas entièrement apurée ;
- o le cannabis reste une source majeure de revenu pour les agriculteurs ;
- o la lenteur des procédures et la lourdeur de la coordination entre administrations ;
- o les contradictions entre une logique de projet nécessitant un financement global, et une logique budgétaire classique, annuelle et sectorielle. Cette dernière difficulté apparaît majeure.

**Après quelques demandes de précisions, la parole est donnée au deuxième intervenant :**



**Mohamed DABBABI**, Directeur de l'association de développement durable de Beni Keddache, (Tunisie).

**Amor BAYOULI**, Consultant indépendant - Tunisie.

**Les opérations de développement rural mises en œuvre par le comité local d'aménagement de Beni Keddache, Tunisie.**

Il s'agit d'un projet pilote de recherche-développement sur le développement durable en zone rurale difficile. Il est mené dans le cadre de la coopération bilatérale entre la province de Medenine et le département de l'Hérault. **Il associe l'Institut des régions arides de Medenine et l'IAM de Montpellier. Il est multidisciplinaire et multisectoriel.**

La région de Beni Keddache se caractérise notamment par :

- un milieu naturel très difficile (sud tunisien) ;
- un très fort exode rural ;
- des atouts touristiques importants : les paysages, les ksour (greniers fortifiés), les jessour (murets et terrasses retenant la terre et l'eau dans le lit des oueds), une riche biodiversité ;
- un tissu associatif développé.

La première phase a consisté en un diagnostic participatif, auquel ont participé 3 instances :

- un Comité de pilotage présidé par le gouverneur de Medenine ;
- un Comité local d'animation et de réalisation ;
- l'Institut de Medenine, en soutien logistique.

La stratégie élaborée définit 4 axes :

- ❑ le tourisme patrimonial (ksour, jessour...et création de maisons d'hôtes) ;
- ❑ les produits locaux (huile, miel, plantes aromatiques, élevage caprin, figes, celles-ci étant le produit porteur) ;
- ❑ l'artisanat local (tissages berbères notamment) ;
- ❑ l'eau (gestion de la rareté).

Quelques compléments sur la géologie, l'histoire de la région et la technique des « jessour » sont apportés par **Amor BAYOULI**.





**Docteur Amor DRISS**, Expert en développement local –  
Projet PADSEL – NEA à ANNABA (Algérie),

**Docteur Ingénieur Djamel Eddine SAKHRAOUI**,  
Expert Agro – économiste, Chargé de formation Projet PADSEL –  
NEA à ANNABA (Algérie),

« **Stratégie de développement local et  
renforcement institutionnel dans l'Est algérien** »  
(projet PADSEL - NEA)

Il s'agit d'un projet MEDA de 70 millions d'euros (50 de l'UE, 10 de l'Etat algérien, 10 des bénéficiaires), prévu pour 5 ans (2003-2008), portant sur 50 communes, dans 6 wilayas.

#### Principaux axes :

- formulation de stratégies de développement ;
- amélioration des infrastructures socio-économiques ;
- promotion des activités productives ;
- renforcement des capacités institutionnelles.

#### Objectifs :

- qualité de la vie ;
- stabilité sociale ;
- promotion des femmes ;
- soutien des groupes vulnérables.

L'intervenant fait alors un rappel de l'histoire socio-économique récente de l'Algérie rurale :

**Période 1963-1985** : boum démographique ; économie planifiée entraînant une basse productivité agricole, l'abandon des terres, un exode rural intensif et une grande pauvreté rurale.

**Période 1986-1995** : abandon de la planification ; effondrement du prix du pétrole ; baisse des performances de l'industrie, croissance forte de la dette et du chômage ; baisse du niveau de vie ; retour timide vers l'agriculture.

**Années 1990** : troubles civils, nouvelle chute de l'économie ; ajustement structurel, dévaluation.

**Opportunités actuelles** : fin des troubles, envolée des cours du pétrole.

**Les défis de la situation actuelle** : face à la perte de confiance, à l'absence de vision d'avenir, à la déstructuration sociale, à l'esprit d'assistanat, **restaurer la confiance, la concertation, la cohésion sociale, l'esprit d'initiative.**

**Les moyens** : plans de développement local, animation, micro-crédits, ateliers locaux féminins, formation.

**Forces du projet :**

- bonne adaptation à la lutte contre la pauvreté, par la base ;
- nouvelle vision de la gouvernance.

**Faiblesses du projet :**

- durée trop courte ;
- trop grande diversité ;
- lourdeur des procédures de l'UE ;
- absence de cadre juridique pour le micro-crédit ;
- défaillance de guidage de l'équipe d'appui.

Après ces 3 exposés, la discussion générale a porté sur quelques points dont les plus importants tournaient autour des notions d'évaluation et d'indicateurs.

La nécessité en est généralement ressentie comme très importante au plan des principes, mais les réalisations concrètes se révèlent souvent lourdes, et peu convaincantes. En outre il y a des télescopages, voire des incompatibilités entre logique de projet et logique de budget annuel et sectoriel ; entre contrôle a priori et contrôle a posteriori ; entre obligations de moyens et obligations de résultats.

Un autre thème important abordé dans la discussion fut l'intérêt des échanges d'expérience entre pays, mais il fut peu développé, tous les participants en étant manifestement convaincus, et ces journées ayant encore renforcé leur conviction.



A l'issue de cette table ronde, **Omar BESSAOUD**, enseignant-chercheur, de l'IAM de Montpellier a présenté les conclusions du séminaire international sur le développement rural organisé par le CI HEAM au Caire en février 2006.

(Deux documents (Conclusions et recommandations de Bertrand HERVIEU – Secrétaire Général du CI HEAM et Rapport de synthèse Atelier 3 par le rapporteur Omar BESSAOUD) ont déjà été diffusés aux adhérents par mel, le lecteur peut, pour les récupérer, se reporter sur le site [www.ciheam.org](http://www.ciheam.org) .

**Autres références CIHEAM -IAMM :**

- 2 Notes problématique n°1 et 2 d'Avril 2006.

- **Agriculture et mondialisation en méditerranée** par Bertrand HERVIEU, Roberto CAPONE, Sébastien ABI S (Secrétaire Général, Administrateur principal, et Consultant du CI HEAM).
- **Evolution de la consommation et sécurité alimentaire en Méditerranée** par Martine PRADILLA (chercheur CI HEAM – IAMM).

- 2 Notes problématique n°3 et 4 de Mai 2006.

- **Le développement rural en méditerranée : Constats, paradigmes et questions d'avenir** – Tahany Abdelhakim (chercheur CI HEAM-IAMM).
- **La question céréalière : un enjeu stratégique pour la Méditerranée** par Bertrand HERVIEU, Roberto CAPONE, Sébastien ABI S (Secrétaire Général, Administrateur principal, et Consultant du CI HEAM).

## Conclusions du colloque d'Annaba



par Jean-Yves OLLIVIER

Vice-président d'Echanges Med

IG GREF à la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires-France.

Il me revient de tirer les conclusions de ce colloque d'Annaba, au cours duquel nous ont été présentés des projets territoriaux conduits en Tunisie et au Maroc ainsi que la problématique nationale d'aménagement rural de l'Algérie.

Je précise d'abord que, si les politiques menées dans le domaine de l'aménagement rural dans les pays de la rive nord n'ont pas été évoquées, ce sujet est aussi un sujet d'actualité dans les pays de l'Union Européenne. Pour sa part, la France après plusieurs décennies de politiques menées dans ce domaine continue à expérimenter, à tâtonner et à se poser des questions sur les directions à suivre : mettre en place des politiques de zonage et de « discrimination positive » en faveur des zones les plus difficiles ou soutenir les projets de développement présentés par les territoires les plus dynamiques, au risque de délaisser les zones rurales les plus fragiles ?

Plusieurs mots clefs ont été cités tout au long de ce colloque et peuvent servir de canevas pour conclure nos travaux :

**1- Equipements de base :** tous les intervenants ont souligné que sans les équipements collectifs de base (eau-électricité-desserte routière...) il est illusoire de vouloir conduire des politiques de développement rural. L'amélioration des conditions de vie de la population permise par ces équipements est un préalable pour amorcer un processus de développement et en particulier mobiliser les femmes sur des projets en les libérant de tâches contraignantes mais vitales pour la communauté ( recherche de bois, transport de l'eau etc....)

**2- Procédures administratives:** ces mots ont été systématiquement cités lorsque nous avons abordé les programmes européens et MEDA. Ils étaient souvent accompagnés des adjectifs « lourdes-longues-complexes ». La contradiction entre les exigences de la gestion administrative de ces programmes européens et les nécessités souvent soulignées de « rapidité-souplesse-réactivité » pour réussir un

projet de développement rural a été soulignée. Les pays européens connaissent bien ,eux aussi, les contraintes liées à la gestion des fonds européens et il ne faut pas rêver à une diminution des exigences de la Commission européenne dans la gestion de ces fonds. Mais l'expérience très riche de nos collègues marocains dans ce domaine montre que des améliorations dans les méthodes de travail avec les autorités communautaires sont possibles et peuvent apporter simplification et accélération des procédures sans manquer à l'exigence de rigueur.

Les témoignages apportés soulignent l'importance d'avoir une continuité dans les procédures de mise en œuvre des fonds européens pour éviter une remise en cause des circuits administratifs et financiers établis avec l'accord de la Commission : la mise en place des nouveaux programmes d'aide européens en 2007 inquiète, sur ce sujet, nos collègues du Maghreb.

**3- Temps** : Pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets de développement, les intervenants ont tous souligné l'importance du facteur « temps ».

Le « temps » des procédures n'est pas le même que le « temps » exigé par l'élaboration des projets de territoire, et le décalage entre ces deux facteurs explique souvent les difficultés de consommation des crédits.

Se pose ainsi la question de l'anticipation dans la conduite et l'élaboration des projets pour se tenir prêt pour la mise en place des nouveaux programmes et amorcer le plus rapidement possible la phase opérationnelle, en soulignant cependant la nécessité de ne pas décevoir les porteurs de projets potentiels si les programmes financiers espérés ne sont finalement pas au rendez-vous

**4- Gouvernance et gestion participative** : Ces mots ont été systématiquement employés dans toutes les interventions, quels que soient les thématiques abordées :

Gouvernance dans la gestion de l'eau en irrigation ou dans la gestion de bassins

Gouvernance dans la gestion des forêts ou des espaces agricoles ou naturels

Gouvernance dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets de territoires

Cette notion de gouvernance et de gestion participative représente une importance particulière dans l'organisation des populations et des acteurs économiques concernés.

Elle conduit à la notion d'élaboration partagée des projets de développement (diagnostic de la situation et objectifs recherchés) et de contractualisation entre les partenaires pour leur mise en œuvre.

**5- Savoir et Savoir-faire** : Les témoignages présentés ont souligné l'importance des conditions d'élaboration des projets de développement qui doivent intégrer les exigences du développement durable et ses dimensions économiques, sociales et

environnementales. Le montage de tels projets exige du savoir ( dans les sciences dures comme dans les sciences humaines ) et beaucoup de savoir-faire( mobilisation des acteurs- approches transversales et intersectoriels- partenariat interministériel)

La qualité des projets de développement dépend beaucoup de la qualité de l'ingénierie du développement et de l'animation qui a été mobilisée sur le terrain : cette donnée doit être systématiquement prise en compte dans les démarches conduites.

**6- Autres mots clefs :** De nombreux autres mots clefs ont été prononcés et mériteraient d'être développés :

Formation des animateurs, des responsables locaux, des acteurs économiques, des responsables associatifs...)

Evaluation des projets mis en œuvre

Certains n'ont pas été cités mais mériteraient d'être développés :par exemple recherche, son rôle dans le développement...

**En conclusion**, les témoignages présentés ont tous montré l'intérêt d'échanger entre nous sur les cas concrets rencontrés par les uns et par les autres dans le domaine du développement rural, sur les difficultés vécues, les réussites constatées, sur les facteurs qui conduisent au succès ou à l'échec d'un projet de territoire.

Le partenariat euro méditerranée doit aller au-delà d'un partenariat financier entre l'Europe et la rive sud. Ce colloque a démontré que tous, nous avons quelque chose à apporter compte tenu de nos expériences, au nord ou au sud, pour permettre d'avancer dans le domaine du développement rural et que le partenariat doit être un partenariat sud-sud et nord-sud dans le champ des échanges d'expérience ou les savoir-faire ont un rôle majeur dans les succès obtenus

### III - VISITES D'ETUDES SUR LE TERRAIN ET RENCONTRES

#### V.I - Journées techniques

Ces journées techniques ont été consacrées à la région littorale située à l'est d'Annaba jusqu'à El Kala et la frontière tunisienne distants de moins d'une centaine de kilomètres à vol d'oiseau. Ainsi nous sommes passés de la Wilaya d'Annaba à celle d'El Tarf. A l'aller, le 15 mai au matin, nous avons emprunté la nouvelle route, plus proche du littoral sans toutefois jamais le longer, et nous sommes revenus en milieu de journée du 16, par la grand-route passant plus à l'intérieur des terres, au pied de l'Atlas tellien.

#### Visite du 15 mai 2006, par André SOUBEIRAN.



A la puissante agglomération d'Annaba forte de près d'un million d'habitants, très animée autour de son port, de ses usines chimiques et métallurgiques et de ses universités, succède l'horizon ouvert, dégagé, très plat, très bien entretenu, de la vaste et riche plaine d'Annaba, en partie inondable ou marécageuse (marécages de la Mecada), irriguée par les oueds Seybouse et Bounamoussa qui descendent du vaste cirque que forment dans le paysage les chaînes de l'Atlas tellien barrant les lointains et qui reçoivent jusqu'à 1 200 mm d'eau par an. La vocation de cette plaine est aujourd'hui essentiellement céréalière, pastorale et maraîchère avec néanmoins le déclin économique de la culture de la tomate industrielle. On croise peu d'orangeries et autres vergers mais on goûte le spectacle inattendu qu'offrent les cigognes, locataires choyées des poteaux électriques. Comme la grande ville que l'on a quitté, les villages que l'on traverse, peu nombreux et bien groupés, sont hérissés d'innombrables constructions en chantier, essentiellement des maisons individuelles bâties de leurs mains - et avec le temps - par leurs propriétaires : c'est une image forte, et il en sera ainsi tout au long de notre voyage d'Annaba à El Kala puis encore jusqu'à Constantine.

La plaine littorale n'est pas qu'une riche plaine agricole commente le Docteur ZOUINI. Les grès du Numidien, qui s'étendent en socle d'au-delà même de l'Atlas, y reposent sur les argiles et marnes du crétacé supérieur et forment, surmontés des sables tertiaires, un large impluvium où gît un vaste et précieux gisement d'eau douce souterraine dans lequel puise pour son approvisionnement l'agglomération d'Annaba. L'organisation du sous-sol et la proximité de la mer appellent vigilance pour



ne pas détruire par un excès de pompage l'équilibre hydrostatique de la nappe d'eau douce. L'exploitation actuelle de la ressource se situe ainsi au niveau de 1200 l/s pour une capacité de la nappe évaluée à 1700 l/s.

Après la plaine agricole nous abordons un relief de collines couvertes de landes et de forêts de chêne liège principalement : nous entrons dans le parc national d'El Kala.

Ce sont Monsieur BENDJEDID, Directeur du parc, M. HAOU, Chef du Département de Protection de la Faune et la Flore du parc et ornithologue, et M. MER, Botaniste au parc, qui nous accueillent aux abords du lac Mellah et nous consacreront toute leur journée en se mettant avec une grande amabilité à la disposition des participants.

Le parc s'étend sur 73 000 ha : vieilles dunes, marécages, 3 grands lacs, montagnes, bords de mer escarpés. Il a été initié dans le cadre du programme RAMSAR. C'est un espace protégé dont une partie, d'une richesse biologique remarquable, est classée par l'UNESCO comme réserve de biosphère (on y trouve trente des cent vingt espèces désignées au plan mondial pour l'élaboration de ce programme). L'administration du parc comporte 70 personnes dont 40 techniciens. Les services de terrain sont organisés en trois Secteurs (Est, Ouest et Sud).

L'action du parc est orientée de façon traditionnelle vers l'observation des milieux, notamment de la faune, la surveillance générale, la supervision d'activités agricoles ou pastorales négociées avec les paysans qui résident et des activités de pêche. Pour des motifs conjoncturels internes la chasse est interdite dans toute l'Algérie depuis 1992.

Le plan de gestion du parc, dont les éléments constitutifs avaient été réunis, reste toutefois à formaliser et avaliser au niveau des pouvoirs publics. Aussi le parc s'efforce de veiller à la coordination des objectifs de protection auprès de chacune des diverses administrations concernées, qui y conservent leurs compétences propres. Mais aussi, faute de moyens dédiés à cet effet, il ne peut de son côté engager aucune action significative d'aménagement permettant de valoriser en direction du public, pour l'éducation à l'environnement, la découverte de la nature, la récréation, un tourisme écologique, ce vaste espace protégé.

L'intéressement des populations locales à la gestion du Parc, seule garantie à long terme de sa protection a également été rapidement évoquée. Ce pourrait être un thème d'échanges entre responsables des espaces naturels protégés méditerranéens que pourrait lancer notre Association.

Ce premier arrêt se prête particulièrement à l'herborisation : oxycèdre, kermès, lentisque, calycotome, daphné, olivier sauvage, héliantheme, genêt épineux, bruyère cendrée, etc, et ... *Urginea maritima*, plante découverte et genre nommé par toponymie dans la région même (nom de la commune de Beni Urgine) nous explique M. AOUADI, ancien Directeur du parc. Il montre également l'association exceptionnelle du chêne liège calcifuge et du pin d'Alep. Il mentionne aussi la présence toute particulière du chêne zeen, alors que la limite basse de cette essence est normalement 700 m d'altitude.

Le lac Mellah, lac d'eau saumâtre mais très peu salée, communique avec la mer par un étroit goulet que le service défend contre l'ensablement : gabions longitudinaux, en bord de plage muret transversal stabilisant un grand siffle-vent, etc. Le site est magnifique tant du côté de la lagune que du côté de la mer d'où l'on découvre de nombreux caps, parfaitement sauvages, en avancées successives jusqu'au plus septentrional, le cap Rosa. On pêche dans le lac, et le logo des pêcheurs est un esturgeon... La pêche vient d'y être concédée pour une durée de 25 ans sur un cahier des charges qui en fixe les règles.

L'arrêt suivant, nous le faisons à l'observatoire du lac Oubeira d'où l'on voit la totalité des 2 200 ha du plan d'eau. C'est un observatoire ornithologique, mais c'est aussi un lieu de vigie contre les incendies pour le service. La carpe herbivore y avait été introduite en 1984, mais elle s'est avérée tout à fait nuisible à la flore et à l'équilibre biologique du lac. Elle a été éliminée naturellement lors du complet assèchement du lac par la sécheresse exceptionnelle de 1990. Le ré-empeuplement s'est fait en carpe commune. On trouve également l'anguille. Comme au lac Mellah, la pêche a été concédée

avec cahier des charges (saisons, quantités, dimensions). Le concessionnaire, qui est une personne privée, recourt aux compétences des pêcheurs locaux.

Après le déjeuner que M. GHOUAFRIA, Président de l'Assemblée Populaire de la Wilaya d'El Tarf, a honoré de sa présence marquant son intérêt pour les réflexions et travaux de l'Association, nous nous rendons d'abord à l'arboretum puis à la Brigade de Tonga.

L'arboretum, réalisé dans le premier quart du XXème siècle sur les bords du lac Tonga sur 11 ha, a été détruit aux deux tiers par une tempête le 5 mai 2003. On y trouvait les grandes essences d'arbre locales (aulne, orme, frêne, peuplier blanc, peuplier noir et tamarix) et des essences introduites. Le peuplement exotique de cyprès chauves établi en 1924 a été épargné par la catastrophe de 2003. Il est remarquablement bien venant : il avoisine les 30 m de hauteur et la régénération est au sol. C'est une réussite, mais il n'est évidemment pas envisagé d'utiliser cette essence dans le parc dont le patrimoine biologique a vocation à rester entièrement naturel.

Nous sommes ensuite reçus à la Brigade du parc national, Secteur de gestion d'Oum Theboul, par M. GRI RA, Chef de Secteur, et deux de ses agents. Il s'agit du Secteur Est qui couvre 25 000 ha et est mitoyen de la Tunisie.

Le lac Tonga, d'une surface de 2 600 ha, dépend de ce Secteur. Le biotope est très varié, le niveau du lac pouvant varier de 1,8 m en basses eaux à 4 ou 5 m en hautes eaux. Ce site est remarquable tant pour sa flore que pour sa faune - notamment son avifaune - très riches (fougères, iris, loutre, ibis, milan, ...) et comportant de nombreuses espèces rares. Le cerf de barbarie est présent. Mais l'animal est extrêmement discret et encore plus difficile à voir. Il apparaît comme le véritable emblème du parc qui le représente sur ses affiches. L'observation des espèces, la connaissance de leurs populations et leur comptage est une tâche permanente de la Brigade qui met en œuvre à cette fin un programme de travail annuel. La faune sauvage ignore les frontières à l'intérieur de ses aires naturelles. Aussi le parc s'est entendu avec les services homologues tunisiens pour procéder aux comptages nécessaires de façon coordonnée. Le lac Tonga attire 20 000 visiteurs par an. Le parc exerce une surveillance générale des activités, mais c'est l'Administration des Forêts, quand c'est réellement justifié, qui poursuit par procès-verbal.

Le retour vers El Kala se fait, après avoir rejoint la crique de Messida, par une route littorale escarpée, apparemment récente, qui domine une côte rocheuse abrupte et dont la beauté et le caractère sauvage séduisent à nouveau les participants. On regrette alors au point d'arrêt le défaut de respect et de discipline des promeneurs et passants qui par négligence abandonnent leurs débris dans ce paysage remarquable.

La journée, tout à fait intéressante et où la vue sur les espaces naturels visités a toujours été séduisante, se termine par une promenade découverte non moins agréable de la ville d'El Kala, avec son port de pêche très actif et son quai, planté de palmiers majestueux, que les façades en pierre ocre de la mairie et de l'ancienne église font chatoyer dans le soleil couchant.



## Visite du 16 mai 2006. par Michel CALES.



Mardi 16 mai nous quittons EL KALA, son port sardinier, ses pipes en racine de bruyère et ses bijoux coralliens (la récolte du corail est maintenant réglementée, voire temporairement interdite), accompagné par MM Hocine AOUADI, Conservateur des eaux et forêts, BENJEDID, Directeur du Parc national d'EL KALA et ZOUINI, notre hôte et mentor, fidèlement accompagné de ces collègues, Abdelhamid LAOUAR, Moussa BENHAMZA, Abdelatif BENAZZOUZ.

L'histoire de cette région, comme de tout le nord de l'Algérie, est riche des civilisations qui s'y sont succédées ; les traces en sont nombreuses. On nous cite, en particulier, l'existence des vestiges de nombreux pressoirs à huile dans le parc National. Le barrage de MEXA, notre première étape, est destiné à renforcer l'alimentation en eau de la zone côtière entre ANNABA et EL KALA. Monsieur BENZELARA est le responsable de cet ouvrage poids en terre et enrochements d'une capacité de 30 millions de mètres cubes dont 24 utiles, alimenté par un bassin versant de 600 Km<sup>2</sup> et construit sur des alternances de grès et d'argilite, le « flisch numidien ». Parmi les questions évoquées qui font ou qui vont faire l'objet d'études : l'envasement (le bassin versant étant surdimensionné, le site pouvait accueillir une retenue plus importante, que la proximité du territoire tunisien a empêché : beau sujet de réflexion pour « Echanges méditerranéens »), l'évaporation, la faune aquatique (mulets, carpes,... nous rencontrons sur le site un groupe d'étudiants en aquaculture de la faculté d'ALGER). Quelques uns d'entre nous, parmi ceux qui, au cours de leur carrière, n'ont pas été saturés de visites de barrages et d'ouvrages hydrauliques, s'enfoncent dans les entrailles de l'ouvrage... Quand ils réapparaissent, nous repartons en direction des Monts de la Medjerda et de ses forêts de chênes zéens et liège. Au pied de ses monts est le siège d'une Université des sciences sociales (éloignerait il les étudiants en sciences sociales, souvent remuants, des grandes villes ?). C'est aussi là qu'est enterré Frantz FANON, le sociologue pourfendeur du colonialisme.

Sur les premières pentes qui dominent la plaine d'EL TARG, on distingue les parcelles débroussaillées destinées à être plantées en arbres fruitiers par des jeunes diplômés au chômage (n'y a-t'il pas dans la plaine, assez de terre peu exploitées, pour répondre à ce besoin ?).

Nous nous arrêtons dans la forêt de SIDI TRADA à 500 mètres d'altitude, les chênes poussent sur les mêmes alternances de grès et d'argilite qu'au barrage de MEXA. Les incendies de forêt, souvent liés à l'activité humaine, sont fréquents mais la pluviométrie abondante (jusqu'à 1200 mm) favorise la régénération.

Les populations riveraines vivent de l'élevage ; certaines pratiquent l'estive. L'exploitation du chêne liège est liée à un marché irrégulier. Cerfs, hyènes et sangliers sont les espèces caractéristiques de la grande faune ; la chasse reste interdite. La flore est typiquement méditerranéenne : asphodèles, bruyères, myrte, .

A noter l'effort accompli par les pouvoirs publics algériens pour développer l'usage du gaz et soulager d'autant les prélèvements sur la forêt.

Après le déjeuner au lac des oiseaux nous repartons pour ANNABA.

Le taux de desserte en électricité du territoire algérien est élevé. C'est un puissant facteur de développement de ce pays.

Mais c'est une chance aussi pour les cigognes dont les nids squattent les sommets de la plupart des poteaux électriques. Peut-on d'ailleurs parler de squatter, dans la mesure où des berceaux ont été fixés au sommet de ces poteaux, à l'usage de ces sympathiques échassiers ?

Notre car passe au pied de la basilique de St Augustin, l'enfant de Souk Ahras, et des ruines d'Hippone dont Augustin était l'évêque. Quel atout pour le développement du tourisme algérien que ce passé de civilisations aussi brillantes que diverses.

Arrivés à l'hôtel Rym El Djamil nous faisons connaissance de la délégation marocaine.

La journée se termine par une visite d'ANNABA où nous rendons, précédés par une voiture de police, sirène et gyrophare allumés, qui écarte devant nous le flot de la circulation. Nous parcourons, sous la houlette de nos hôtes algériens, les quartiers du port, de la gare, de la place d'Armes et le Cours de la Révolution (ex Cours BERTAGNA) où nous consommons la spécialité locale, le « créponnet », un rafraîchissement sorbet au citron. Un des souvenirs que nous conserverons de cette visite est aussi l'amicale sollicitude de passants qui nous abordent dans la rue, nous prenant pour des pieds noirs venus regonfler les souvenirs de leur adolescence.





## Visites du 19 mai 2006.

*...en allant d'ANNABA à CONSTANTINE...*

Après avoir dépassé GUELMA, nous avons fait une halte touristique et gastronomique appréciée, sur le site de la station thermale de HAMMAM DBEGH,



puis, arrivés à Constantine et bien installés à l'Hôtel CIRTA, nous avons commencé la découverte de la vieille ville par une promenade pédestre qui au delà du spectacle saisissant des gorges du Rummel, nous a conduit à l'intérieur d'une très ancienne demeure et d'une medersa surplombant la passerelle Perrégaux.



## Réception à la mairie de Constantine Samedi 20 mai 2006



Le maire de Constantine, **Ali MECHAAR**, et son premier adjoint, **Khatim KERRAZ**, également administrateur d'« Echanges Med », ont reçu, le samedi 20 mai, la délégation d'Echanges Méditerranéens à la mairie puis à un dîner raffiné dans un restaurant de la ville "Les platanes".

Constantine (de l'ordre de 700 000 habitants) est la troisième ville d'Algérie et est en pleine croissance démographique. De nouveaux quartiers sont en construction dans des zones assez distantes de la vieille ville et il est fait appel à des entreprises chinoises, qui viennent avec leurs ouvriers, pour certains travaux (infrastructures pour l'alimentation en eau en particulier). Constantine est jumelée avec la ville de Grenoble.

Khatim KHERRAZ est également directeur de l'agence de l'eau de la région de Constantine et il souhaite que les échanges entre la France et l'Algérie se développent. Le potentiel humain d'Echanges Méditerranéens provenant de l'expérience riche et diversifiée de ses membres, devrait faciliter ces échanges. Par ailleurs le fait que le mouvement associatif est maintenant autorisé en Algérie devrait permettre l'émergence de nouveaux projets.

Diverses pistes sont évoquées : échanges d'étudiants ou d'universitaires ; prix ou bourses pour des étudiants méritants ; poursuite du partenariat déjà engagé avec la direction générale des forêts d'Algérie et l'institut agronomique méditerranéen de Montpellier. Par ailleurs, l'agence de l'eau de la région de Constantine est jumelée depuis juin 2004 avec l'agence de l'eau Loire Bretagne. Tout récemment est venue à Constantine une délégation de cette agence composée de Claude TRUCHOT, président, Noël MATHIEU, directeur général, et Jean-François TALEC, chargé des relations internationales.



\*¤\*¤\*¤\*¤\*¤\*

**NDRL** : textes fournis ou supervisés par les président, vice-présidents, et présidents de tables rondes

de MAUPEOU Georges



BARTHAS Michel



BARON Paul



LE JAN Alain



OLLIVIER Jean-Yves



*Notes prises au cours des débats par les rapporteurs*



PIERSON Gérard



FAURÉ Pierre



de MONTGOLFIER Jean

*Notes prises lors des visites et réunions, par*



SOUBEIRAN André



CALES Michel



de MAUPEOU Georges

*Photos de*



SIMON Jean-Jacques



BARON Paul



LEJEAN Alain

*Mise en forme par*



FAURÉ Pierre

**SOMMAIRE des documents bientôt disponibles sur le site internet de l'association: <http://www.echanges-med.asso.fr>**

Document numéro	Type de document	Titre	Auteur
1	ppt	Développement rural participatif dans le moyen atlas central de la province de KHENI FRA - Programme MEDA.	Jamal OUCHKIF
2	ppt	L'éducation paysanne rémunérée: une forme de contrat d'accompagnement à l'emploi en milieu rural	Derradji ZOUINI , Hocine AOUADI .
3	ppt	Développement intégré et gestion des ressources naturelles dans le nord d du MAROC - Programme MEDA.	Adil BENNOUR,
4	ppt	Gestion de l'eau pour l'intensification foncière et culturelle dans l'oasis de DJEMOURAH - Willaya de BISKRA	Derradji ZOUINI ,
5	ppt	Projet de développement intégré des zones forestières et périforestières de CHEFCHAOUEN - MAROC programme MEDA	Rachid EI HADDADI .
6	ppt	Innovation rurales en zones difficiles - IRZOD - Jessour et Ksour de BENI KHEDACHE - Tunisie.	Mohamed DABBABI .
7	ppt	Projet d'appui au développement socio-économique local dans le Nord-Est de l'ALGERIE - PADSEL-NEA.	Amor DRISS, Djamel Eddine SAKHRAOUI
8	ppt	Politiques de développement rural durable en Méditerranée dans le cadre de la politique de voisinage de l'Union Européenne.	Omar BESSAOUD.